

CSS PRIMAGAZ

DREAL ALPC

11 mai 2016



©Thierry Degen / DREAL ALPC



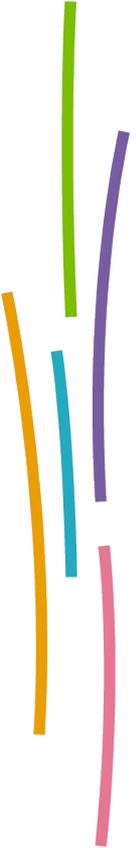
PRÉFET
DE LA RÉGION
AQUITAINE-LIMOUSIN-
POITOU-CHARENTES

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du
Logement

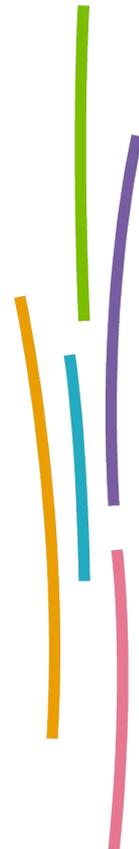
<http://www.aquitaine-limousin-poitou-charentes.developpement-durable.gouv.fr>

Ordre du jour

- Bilan d'activités du site des Bardys
- Actualités de l'inspection des installations classées sur le site
- Suites et actualités du PPRT
- Questions diverses



Actualités de l'inspection des installations classées sur le site



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère
de l'Écologie,
du Développement
durable
et de l'Énergie

Visite d'inspection 2014

Visite d'inspection du 5 novembre 2014 :

Principaux thèmes abordés :

- Système de gestion de la sécurité
 - Équipement sous pression
 - Vieillessement et Mesures de Maîtrise des Risques
 - Protection contre la foudre
-
- 5 demandes ont été faites
 - 11 remarques ont été formulées
 - Aucune non-conformité réglementaire n'a été constatée

→ Réponse transmise par l'exploitant le 25 mars 2015.



Visites d'inspection 2015 et 2016

Visite d'inspection du 2 décembre 2015 :

→ inspection sur le thème de la sûreté

Visite d'inspection du 9 mars 2016 :

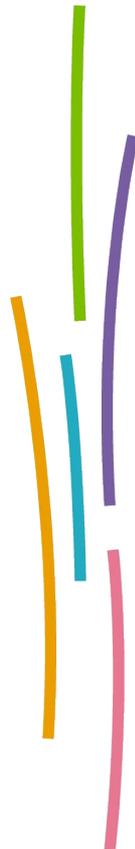
Principaux thèmes abordés :

- Protection incendie
- Barrières de sécurité
- Vieillesse et Mesures de Maîtrise des Risques

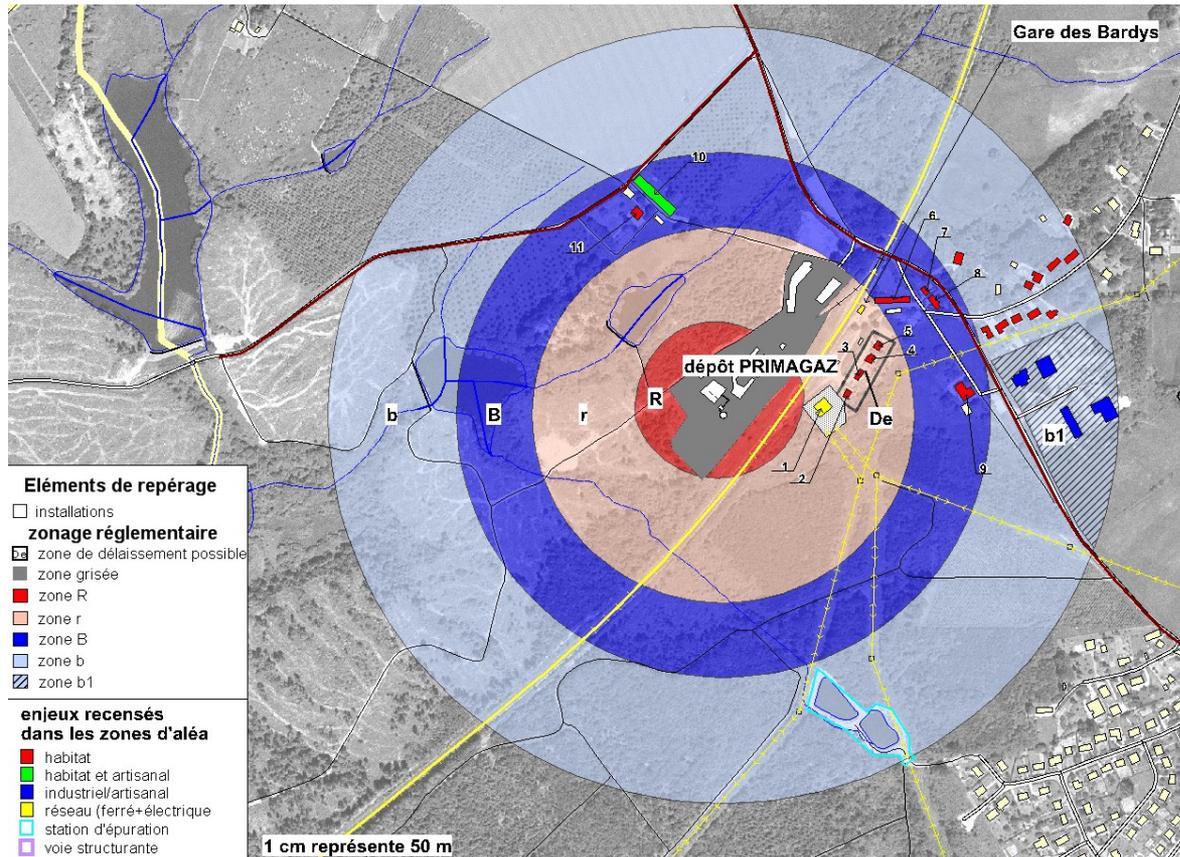
- 2 non-conformités ont été constatées
- 10 remarques ont été formulées
- 6 demandes ont été faites



Suites et actualités du PPRT



Zonage du PPRT



En zone r :
Délaissement des
4 bâtiments de la
SNCF

En zone B :

Travaux de renforcement prescrits et recommandés

→ 5 bâtiments d'habitation

→ 1 bâtiment d'artisanat / habitation

En zones b / b1 :

Travaux de renforcement recommandés

→ 10 bâtiments d'habitation

→ 4 bâtiments industriels / artisanats

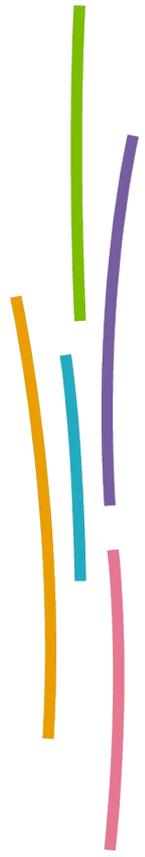
Bâtiments de la zone r

- Bâtiments d'habitation :
 - Aquisition des 4 bâtiments de la SNCF par la commune de Saint-Priest-Taurion dans le cadre de la procédure de délaissement (financement tripartite Collectivités – Exploitant – Etat suivant répartition de l'AP du 17 juin 2015)
 - Acte notarié signé le 1^{er} décembre 2015
 - Déménagement des locataires en cours

Les travaux prescrits pour les bâtiments de la zone B

- Délai supplémentaire pour la réalisation des travaux prescrits (ordonnance du 22 octobre 2015 relative aux PPRT)
→ **jusqu'en juin 2021**
- Financement des travaux à hauteur de **10 % de la valeur vénale** du bien ou de **20 000€ maximum**, au-delà les travaux ne font pas l'objet d'aides.
- Répartition du financement
 - 40 % état (crédit d'impôt)
 - 25 % collectivités territoriales
 - 25 % société Primagaz
 - 10 % propriétaire
- Projet d'appel à un opérateur pour accompagner les riverains

Questions diverses

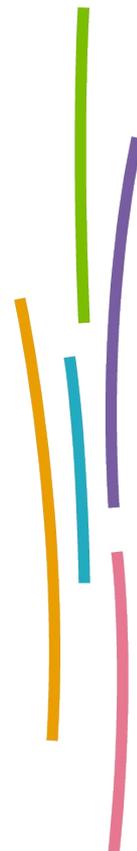


Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Ministère
de l'Écologie,
du Développement
durable
et de l'Énergie

Merci de votre attention



Ministère
de l'Écologie,
du Développement
durable
et de l'Énergie